ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-12

relatif à

la demande d'un crédit complémentaire pour la réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

En 2024, deux préavis ont été votés par le conseil intercommunal pour la réalisation des travaux de la conduite de transport des eaux usées d'Yvorne vers la nouvelle STEP d'Aigle :

- Le 12 août 2024, votation du préavis n°2024-05, accordant au Comité de direction (CODIR) un crédit de CHF 60'000.- TTC pour la pose anticipée d'un tronçon de conduite de transport des eaux usées entre Yvorne et Aigle.
- Le 4 novembre 2024, votation du préavis n°2024-06, accordant au Comité de direction un crédit de CHF 2'140'000.-TTC pour la réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle.

Au total, le crédit accordé pour la réalisation de la liaison Yvorne-Aigle était donc de CHF 2'200'000.- TTC.

2. Contexte actuel

Les travaux de raccordement du réseau d'eaux usées d'Yvorne sur celui d'Aigle faisant l'objet du préavis n°2024-06 ont démarré le 24/03/2025 et se sont achevés en mars 2026. Au cours du chantier, de nombreux imprévus ont entrainé des coûts supplémentaires, nécessaires à la réalisation du projet. Le montant actuel facturé par les entreprises dépasse d'ores et déjà le montant octroyé par les préavis précédents. Aujourd'hui, l'installation est en service. Quelques travaux de finalisation sont encore en cours.

3. Devis et justification du dépassement

Le devis du préavis initial ainsi que les montants finaux attendus sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Pos.	Objet	Montant préavis initial	Montant final prévisible	Différence
1	**Travaux préliminaires**	**85'000 CHF**	**98'000.00 CHF**	**13'000.00 CHF**
2	**Réseaux enterrés**	**303'000 CHF**	**331'000.00 CHF**	**28'000.00 CHF**
3	**Génie civil**	**592'000 CHF**	**844'000.00 CHF**	**252'000.00 CHF**
4	**Equipements électromécanique**	**640'000 CHF**	**614'000.00 CHF**	**-26'000.00 CHF**
5	**Honoraires ingénieurs et spécialistes**	**165'000 CHF**	**195'000.00 CHF**	**30'000.00 CHF**
6	**Frais administratifs**	**65'000 CHF**	**74'000.00 CHF**	**9'000.00 CHF**
	Total intermédiaire	**1'850'000 CHF**	**2'156'000 CHF**	**306'000 CHF**
	Divers et imprévus 10%	185'000 CHF	0 CHF	-185'000 CHF
	Réserve pour éventuelles dépenses encore imprévues		82'000 CHF	82'000 CHF
	Total des travaux [HT]	**2'035'000 CHF**	**2'238'000 CHF**	**203'000 CHF**
	TVA 8.1%	164'835 CHF	181'278 CHF	16'443 CHF
	Total des travaux (arrondi) [TTC]	**2'200'000 CHF**	**2'420'000 CHF**	**220'000 CHF**
	Total du préavis complémentaire 2026-12 [TTC]			**220'000 CHF**

Pour chaque chapitre du préavis, les justifications des dépassements sont expliquées ci-dessous.

3.1. Travaux préliminaires (dépassement de CHF 13'000.- HT) :

- De nombreux aléas sur les réseaux sont survenus au cours de la réalisation, notamment pendant les périodes de forte pluie ou pendant les travaux dans la nappe (débordement des réseaux, mise en place de bypass, de bacs de pompage, curages non prévus). Des solutions d'urgence ont été mises en œuvre.
- Un montant de CHF 5'000.- HT est gardé en réserve pour l'inspection et le contrôle de la bonne réalisation du forage dirigé sous la grande eau.

3.2. Réseaux enterrés (dépassement de CHF 28'000.- HT) :

- Des offres complémentaires ont été demandées pour le raccordement des stations de pompage (STAP) 1 et 2 à l'eau potable, pour divers petits travaux supplémentaires sur le raccordement des STAP, ainsi que pour la fourniture de la STAP Haldi non prévue dans le projet initial.

3.3. Génie civil (dépassement de CHF 252'000.- HT) :

- Des offres complémentaires ont été adjugées par le CODIR aux entreprises de génie civil pour les motifs énumérés ci-dessous, initialement non prévus dans le projet :
    - Surcoûts des travaux de fouille des STAP dans la nappe phréatique ;
    - Etanchéité du déversoir d'orage ;
    - Travaux de pose de la STAP de Crousaz dans la parcelle de l'ancienne STEP d'Yvorne au lieu de l'implantation initiale ;
    - Travaux de pose d'un nouveau collecteur et de la nouvelle STAP d'Haldi ;
    - Travaux supplémentaires facturés en régie au long du chantier ;
    - Suppression du déversoir existant de la chambre 60009 ;
    - Installation de potelets au droit de la STAP de Crousaz pour s'assurer qu'aucun véhicule n'endommagera les installations en circulant trop proche de celles-ci.

3.4. Equipements électromécaniques (solde de CHF 26'000.- HT) :

Ce poste du préavis n'a pas été dépassé.

3.5. Honoraires d'ingénieurs et spécialistes (dépassement de CHF 30'000.- HT) :

- Une plus-value a été accordée au mandataire pour le suivi du chantier, dont la durée a débordé au-delà du planning initial ;
- Des travaux supplémentaires de remise en ordre des chambres des purgeurs aérateurs ont été nécessaires ;
- D'importants frais non prévus ont été engagés pour la surveillance des voies CFF proches de la fouille de la STAP de Versvey. Sont compris les honoraires de géomètre et les heures de surveillance du personnel des CFF.

3.6. Frais administratif (dépassement de CHF 9'000.- HT) :

- Constitués principalement par une indemnité non prévue versée à la commune d'Yvorne pour les dommages causés au chemin bitumineux longeant les voies CFF.

3.7. Bilan :

Le préavis incluait également un montant de réserve pour divers et imprévus de 10%, soit CHF 185'000.- HT. Ce montant n'est pas suffisant pour couvrir les dépassements listés ci-dessus.

Le montant final prévisible des dépenses est aujourd'hui de CHF 2'156'000.- HT, soit un dépassement de CHF 121'000.- HT ou 6% du préavis.

Certains éléments techniques doivent encore être régularisé. Nous proposons donc d'inclure au présent préavis un montant de CHF 82'000.- HT en réserve pour couvrir les potentielles dépenses complémentaires liées à ces travaux.

La plus-value globale demandée pour ce préavis complémentaire est de CHF 220'000.- TTC, soit 10% du montant des préavis de réalisation.

4. MOTIVATION DU COMITE DE DIRECTION

Le montant actuellement facturé sur le préavis de base est de CHF 2'070'056.- HT et dépasse donc d'environ CHF 45'000.- HT le montant des préavis déjà voté. Le Conseil intercommunal a été informé en début d'année de ce dépassement. Le CODIR souhaite régulariser cette situation et valider le financement des montants encore non-facturés.

5. GESTION DU PROJET

La gestion de projet et le suivi financier des trois préavis concernant la liaison Yvorne-Aigle (2024-05, 2024-06, et 2026-12) seront réalisés conjointement comme un seul projet.

6. INCIDENCES FINANCIÈRES

Le coût total de CHF 220'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et sera amorti conformément aux dispositions légales applicables. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2026-12 relatif à la demande d'un crédit complémentaire pour la réalisation pour les travaux de liaison entre Yvorne et Aigle
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR un crédit complémentaire de CHF 220'000.- TTC pour la réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle ;
2. D'approuver la gestion conjointe des trois préavis 2024-05, 2024-06 et 2026-12 comme un seul projet, pour en simplifier la gestion et le suivi financier ;
3. D'approuver le financement tel que proposé.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 14 septembre 2026.

Au nom du Comité de direction de l'AERA

La Présidente — Le Secrétaire

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

M. Allora — S. Chemouny

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR